

TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie, Emploi

Numéro spécial

Campagne nationale 2025 de l'Inspection du Travail : Lutte contre le recours abusif aux contrats précaires



Dans le cadre du plan pluriannuel 2023-2025 du système d'inspection du travail, une campagne nationale est lancée en 2025 pour lutter contre le recours abusif aux contrats précaires. Cette initiative

visait à protéger les droits fondamentaux des travailleurs et à promouvoir l'emploi stable

Contexte

Les contrats précaires, incluant les contrats à durée déterminée (CDD), les contrats de travail temporaire (intérim) et les contrats

d'apprentissage, sont strictement encadrés par la loi. Bien qu'ils aient leur utilité, leur usage abusif peut avoir des impacts significatifs sur la vie des travailleurs et la sécurisation de leur parcours professionnel.

En 2023, plus de 10% des travailleurs occupaient un emploi en CDD ou en intérim. La précarité du travail a été multipliée par deux en quarante ans en France, avec une augmentation encore plus significative des contrats de très courte durée. Une partie de ces contrats courts pourrait être transformée en contrats à durée indéterminée (CDI).

Objectifs de la campagne

La campagne nationale 2025 a pour objectif de cibler les entreprises qui ont le plus recours aux contrats précaires. Elle vise à conduire ces entreprises à privilégier l'embauche de salariés en

CDI, qui constitue le contrat de travail de principe. La campagne repose sur trois piliers : l'information, la sensibilisation et le contrôle.

En avril, des échanges nationaux et locaux ont été lancés avec les partenaires sociaux et les acteurs de l'entreprise pour sensibiliser et informer sur les

enjeux de la campagne. Elle a été présentée aux partenaires sociaux en Bourgogne-Franche-Comté le 26 mai 2025 lors d'une visioconférence.

Les contrôles (de juin à novembre 2025)

Les inspecteurs du travail réaliseront des contrôles dans les entreprises ciblées. Ces contrôles portent particulièrement sur le recours abusif aux contrats précaires pour pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise, ainsi que sur les cas de recours interdit (travaux

dangereux, remplacement d'un salarié gréviste, période post-licenciement économique).

Des contre-visites ont été effectuées pour s'assurer des mesures de régularisation opérées par les entreprises.

Les actions des inspecteurs du travail

Les inspecteurs du travail rappellent et expliquent les règles applicables aux employeurs. En fonction de leurs constats, ils demanderont aux employeurs

de se mettre en conformité avec la réglementation. Des sanctions pourront être engagées si nécessaire.

Bilan de la campagne

Il sera partagé avec les partenaires sociaux dans le courant de l'année 2026. Ce bilan présentera les pratiques des entreprises, l'efficacité de la

campagne, l'identification des manquements et les points d'amélioration.

En conclusion

La campagne nationale 2025 de l'inspection du travail contre le recours abusif aux contrats précaires est une étape cruciale pour rétablir les salariés dans leurs droits et promouvoir un emploi stable et

sécurisé. ***En concentrant les efforts sur l'information, la sensibilisation et le contrôle, cette campagne vise à transformer les pratiques des entreprises et à améliorer les conditions de travail pour tous.***